

## Sourat: An-Nur

61. Aucun grief n'est à faire à l'aveugle, au boiteux, au malade ni à vous-mêmes si vous prenez vos repas en commun, dans vos propres demeures, ou dans celles de vos pères, de vos mères, de vos frères, de vos sœurs, de vos oncles paternels, de vos tantes paternelles, de vos oncles maternels, de vos tantes maternelles, dans une maison dont vous assurez la gestion ou celle d'un ami. Libre à vous de prendre vos repas en commun ou séparément. En pénétrant dans une demeure, saluez-vous mutuellement au nom de Dieu. C'est là un usage béni et agréé par le Seigneur, et c'est ainsi que Dieu vous expose clairement Ses préceptes, afin de vous amener à réfléchir !

62. Les vrais croyants sont ceux qui ont foi en Dieu et en Son Prophète et qui, ayant débattu avec le Prophète une question d'intérêt général, ne le quittent qu'avec sa permission. Ceux qui sollicitent ton autorisation avant de se retirer, voilà ceux qui ont vraiment foi en Dieu et en Son Prophète. S'ils te demandent congé pour vaquer à une affaire personnelle, accorde-le à qui tu voudras. Implore pour eux l'indulgence du Seigneur, car Il est Clément et Miséricordieux !

63. N'interpellez pas le Prophète comme vous vous interpellez entre vous ! Par ailleurs, Dieu connaît trop bien ceux d'entre vous qui se dissimulent les uns derrière les autres pour se retirer en douceur. Que ceux qui désobéissent aux ordres du Seigneur prennent garde d'être frappés par un malheur ou d'être accablés par un châtement cruel,

64. car tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre n'appartient qu'à Dieu Seul qui est au fait de vos pensées les plus intimes et qui, le jour où les hommes seront ramenés à Lui, leur redira tout ce qu'ils ont fait sur Terre. La science de Dieu n'a point de limite.

<http://www.yabiladi.com/coran/sourat.php?surano=24&min=60&lg=fr>